

CONDITIONS DE RESERVATION

MOBILHOME

La location se fait à la semaine. Les animaux ne sont pas admis dans les locations de mobil-homes.

La location dispose du parking pour une voiture. L'habitat est équipé de tout le matériel de cuisine, mobilier de jardin, literie, à l'exception des draps et des taies d'oreillers. Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping. Toute personne supplémentaire au maximum autorisé sera systématiquement refusée. Tout visiteur devra se faire connaître à son arrivée sur le site aux responsables du camping et se conformer au règlement intérieur. Aucune autre installation ne pourra être montée sur l'emplacement.

La réservation ne deviendra effective qu'après retour du présent bulletin de réservation dûment complété et signé et le paiement d'arrhes égales à 25% du montant total du séjour par chèque bancaire français, virement bancaire, ANCV ou CB. La location deviendra définitive à la réception d'un deuxième versement représentant 55% du séjour devant parvenir 6 semaines avant le début du séjour. Le solde du séjour se faisant le jour de votre arrivée sur la base des jours réservés en CB française, ANCV ou espèces, les éventuels jours supplémentaires, en fonction des disponibilités du camping, seront payables à la fin du séjour. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Une caution de 150 euros par habitat sera versée à l'arrivée ; elle sera restituée au départ, après déduction des éventuels dégâts. Une somme de 75 euros sera retenue si l'habitat n'est pas nettoyé le jour du départ. La restitution des clés s'effectuera entre 8 h 30 et 10 h, simultanément à l'inventaire. En cas d'annulation par écrit de votre réservation 6 semaines avant votre séjour, nous effectuerons le remboursement de vos arrhes après déduction de 100 euros pour dédit. En cas d'annulation moins de 6 semaines avant le début de votre séjour, l'intégralité des arrhes restera la propriété du camping. En cas de retard du client, sa location lui sera réservée pendant un jour après la date prévue. Passé ce délai, et sans nouvelle de sa part, la réservation sera annulée. Il est bien entendu que, dans le cas d'un retard, seule la date d'arrivée figurant sur le présent formulaire sera retenue pour la facturation.

Supplément à la location: taxe de séjour de 0,55 euros par jour et par personne de plus de 13 ans (2009).

EMPLACEMENT:

La réservation ne deviendra effective qu'après retour du bulletin de réservation dûment complété et signé, et le paiement d'arrhes de 150 euros par chèque bancaire français, virement bancaire, ANCV ou CB. Dès réception, nous vous ferons parvenir une lettre de confirmation qui devra être présentée à l'accueil jour de votre arrivée. Nous n'enregistrons pas les réservations pour des séjours de moins de 10 jours. Le solde est à payer intégralement en CB française, ANCV ou espèces le jour de l'arrivée au camping sur la base des jours réservés. Les éventuels jours supplémentaires, en fonction des disponibilités du camping, seront payables à la fin du séjour. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé. En cas d'annulation par écrit de votre réservation plus d'un mois avant la date de votre arrivée, nous effectuerons le remboursement des arrhes après déduction de 25 euros pour frais de dossier. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de votre arrivée, l'intégralité des arrhes restera la propriété du camping. En cas de retard du client, son emplacement lui sera réservé un jour après la date prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de sa part, la réservation sera annulée.

Il est bien entendu que, dans le cas d'un retard, seule la date d'arrivée sur le présent formulaire sera retenue pour la facturation.

Le forfait pour un emplacement comprend une tente ou une caravane. Une seconde voiture pourra être autorisée à condition qu'une seule tente ou une seule caravane soit installée sur l'emplacement.

Détail des garanties d'annulation ou d'interruption de séjour.

Les frais d'annulation de réservation de séjour sont garantis du fait d'un des événements suivants subis par l'assuré, son conjoint ou l'un de leurs ascendants ou descendants direct (1° degré).

L'accident automobile concernant le véhicule de moins de 3.5 tonnes utilisé pour partir en vacances et sous réserve qu'il intervienne la veille ou le jour de la réservation de la location et qu'il immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.- Le vol du véhicule de moins de 3.5 tonnes intervenant dans les 30 jours précédant le départ ou le jour de l'arrivée prévue pour la location, sous réserve que le véhicule ne soit pas retrouvé durant cette période ou qu'il soit retrouvé endommagé la veille ou le jour du départ et immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation. La destruction du domicile personnel par incendie, explosion, dégâts des eaux, à condition que les locaux soient détruits au moins à 50%. Le vol au domicile privé intervenant dans les 48 heures précédant le départ et sous réserve que l'importance du sinistre rende nécessaire la présence de l'assuré. Le vol des papiers d'identité ou des passeports le jour du départ. Le décès ou l'hospitalisation par suite de maladie ou d'accident. Les complications dues à l'état de grossesse à moins de 6 mois au moment du départ. La mutation ou la suppression des vacances par l'employeur (franchise 20%). La rechute ou l'aggravation d'une maladie à condition que l'assuré n'ait pas connaissance de celle-ci au moment de la réservation. Dans tous les cas, cette garantie n'interviendra que dans la mesure où l'événement garanti entraîne l'annulation complète du séjour. Plafond de garanties : 1600.00 Euros. Fédération Française de Camping et de Caravaning 78 rue de Rivoli 75004 Paris T 01 42 72 84 08 fax 01 42 72 70 21

info@ffcc.fr – www.ffcc.fr